



le Cher

NOVEMBRE 2025

ELECTIONS

DEPARTEMENTALE - ACADEMIQUE - NATIONALE

ATTENTION : ce bulletin contient le matériel de vote!

CONGRES DEPARTEMENTAL

MARDI 16 DECEMBRE 2025 de 14h à 17h

FSU 5 boulevard Clémenceau BOURGES

- Avenir de l'EPS et de l'UNSS
- Les réformes (collège, lycée, LP...), la protection sociale, les retraites, ...
- Quelles revendications pour les enseignant.es, salaires, conditions de travail et d'emploi ?
- Vie syndicale
- Questions diverses



Pour plus d'EPS et de sport
J'adhère au 

ELECTIONS INTERNES: UN ACTE DEMOCRATIQUE NECESSAIRE

Se reporter au bulletin national 985 de novembre 2025 et au bulletin académique 246 de novembre 2025

Dans le bulletin national : textes d'orientation et listes nationaux.

Dans le bulletin académique : texte d'orientation , rapports d'activité et financier, liste académique.

Dans ce bulletin départemental : texte d'orientation, rapports d'activité et financier, liste départementale et matériel de vote.

Comment voter ?

A l'aide du matériel de vote ci-joint en respectant les modalités de vote

Par correspondance ou directement dans la boîte aux lettres de :

Béatrice Bardin 77 rue des Glycines 18390 St Germain du Puy avant le 5 février 2026

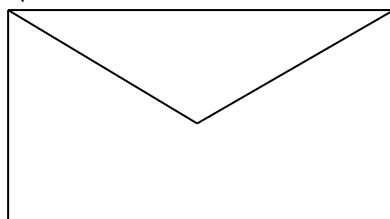
ATTENTION AUX DELAIS POSTAUX

*En tout état de cause: être syndiqué en 2024-2025 ou en 2025-2026 (au 5 février 2026 au plus tard)
ou être prélevé automatiquement dans le courant de l'année 2026.
Fiche de syndicalisation dans le bulletin pour les retardataires qui n'ont pas de prélèvement*

BULLETIN DE VOTE
attention: 3 scrutins

national
académique
départemental

PETITE ENVELOPPE VIERGE JAUNE



ENVELOPPE MANDAT

Nom:
prénom:
Établissement:

Signature:

Ne pouvant être présent(e) au congrès,
je, soussigné(e) donne mandat à (1)
pour y déposer mon vote

Entourer son vote sur le bulletin y compris quand il n'y a qu'une seule réponse possible.

Attention : un vote non formulé ou mal rempli est considéré comme nul.

Introduire le bulletin rempli dans la petite enveloppe jaune (aucun signe distinctif).

Mettre la petite enveloppe jaune dans l'enveloppe mandat jointe au bulletin départemental (en cas de perte, recopier le modèle).

Remplir l'enveloppe mandat avec nom, prénom et établissement.

N'oubliez pas votre signature.

DEPOUILLEMENT DES VOTES : Jeudi 5 février au congrès académique à Blois

CONGRES DEPARTEMENTAL
SNEP - FSU

CONVOCATION

M.....(1)

Cher(e) collègue,

Tu es prié(e) de bien vouloir assister au congrès départemental du SNEP - FSU 18 qui se tiendra :

Mardi 16 décembre 2025 de 14h à 17h
À la FSU de Bourges, 5 boulevard Clémenceau

Comptant sur ta présence,

Béatrice Bardin, secrétaire départementale

(1) Compléter avec nom et prénom

Cette convocation te permettra d'obtenir l'autorisation d'absence nécessaire.

Faire une demande d'autorisation d'absence pour réunion syndicale au secrétariat de son établissement en joignant cette convocation.

La demande est à déposer au plus tard 48h avant la réunion au secrétariat de l'établissement.
L'autorisation est de droit et ne nécessite aucun accord préalable.

EN GUISE D'ÉDITORIAL



est d'autant plus le moment de débattre que nous sommes confronté-es à une actualité troublée et un avenir qui paraît bien incertain.

Il nous faut certainement réaffirmer la place de l'EPS à l'école et du sport dans la société alors que le contexte social est fortement bousculé :

- freins à la pratique des jeunes avec la suppression du Pass sport,
- sentiment d'insécurité dans un contexte de montée des intégrismes politiques ou religieux,
- dégradation des protections sociales au sens large (droit de travail, santé, retraites...).

Ne nous le cachons pas, la période est difficile et les quelques (petits) succès engrangés doivent être considérés comme positifs :

- le maintien de l'enseignement de spécialité EPS
- le nouveau déroulement de carrière avec la certitude pour toutes et tous d'accéder à la Hors-Classe et le passage automatique, une fois à la classe exceptionnelle, à la hors Echelle 1, 2 et 3, qui sans répondre à toutes nos attentes permet au moins d'éviter les promotions au mérite, source potentielle de tant d'injustices.

La période est aussi difficile pour le SNEP FSU. Non que la syndicalisation s'étiolle (elle ne progresse cependant pas, notamment chez les plus jeunes d'entre nous), mais que le militantisme ne fait plus suffisamment recette, même si nous sommes présent.es dans toutes les instances départementales comme le Comité Social d'Administration Départemental où se discute la "carte scolaire" (créations et suppressions de postes, compléments de service,...). Les informations circulent grâce à un nombre de plus en plus restreint de personnes.

Alors, "n'ayez pas peur" venez vous exprimer sur l'avenir du SNEP-FSU, de l'EPS (programmes, UNSS, ...), les difficultés du métier, les fins de carrière, les installations sportives. Les sujets de discussion ne manquent pas.

A bientôt, nombreux, Le bureau départemental.

RAPPORT D'ACTIVITE

Le bureau départemental du SNEP, au cours de ces quatre dernières années s'est efforcé :

- ☒ **d'organiser le fonctionnement démocratique** : rencontres diverses avec les collègues, stages, réunions mutation, fils d'informations et bulletins.
- ☒ **d'organiser des stages pédagogiques disciplinaires** ouverts à toutes et tous que l'administration n'offre plus (golf)
- ☒ **de vous solliciter** comme par exemple sur l'organisation de l'EPS dans les établissements aux rentrées scolaires ou sur les conséquences des différentes réformes (collège, lycée et LP) sur l'EPS, l'UNSS et les créneaux de gymnase.
- ☒ **de relayer les actions nationales du SNEP et de la FSU** dans l'organisation des manifestations et actions locales contre le projet de réforme de la retraite, contre les suppressions de postes ou pour la rénovation des installations sportives (demande d'audience auprès des Conseils départemental et régional) grâce à l'utilisation de la liste de diffusion informatique.
- ☒ **de s'inscrire dans un syndicalisme rassemblé** face aux attaques qui se multiplient contre l'ensemble des acquis sociaux : éducation et services publics, retraites, sécurité sociale, salaires, statuts et conventions collectives, indemnités chômage, ...
- ☒ **de poursuivre et développer le travail intersyndical et fédéral dans le cadre de la FSU** pour améliorer l'efficacité de notre action face à l'administration, notamment dans le cadre du Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail où nous essayons de traiter tous les problèmes liés à notre métier d'enseignant.e (fatigue et risques routiers pour les collègues en poste sur plusieurs établissements, problèmes avec l'administration, les parents et/ou les collègues, températures élevées et/ou très basses liées au bâti scolaire...)
- ☒ **d'être toujours à l'écoute et de favoriser la solidarité quotidienne** des personnels pour contrer le traitement individualisé des situations et l'isolement qui fragilisent chacun.e d'entre nous. Le suivi des commissaires paritaires pour les questions d'avancement, de mutation, d'affectation des TZR et des stagiaires, est une tâche qui demande beaucoup de pugnacité. Nous suivons les dossiers des collègues qui passent devant le Comité Médical. Nous intervenons auprès du DASEN ou du Recteur pour chaque problème particulier comme la défense du droit à animer l'AS pour les TZR, l'amélioration des compléments de service, etc...
- ☒ **d'intervenir localement** en rencontrant les élu.es au sujet des installations sportives mises à disposition des établissements scolaires (maire de Bourges, adjoint au sport du conseil départemental).
- ☒ **d'œuvrer pour la défense de l'UNSS** en participant activement au Conseils Départemental et académique de l'UNSS.
- ☒ **de faire part** de nos revendications en matière de sport (les 10 propositions pour le sport) et d'installations sportives en rencontrant les différents candidats aux élections municipales de la ville de Bourges.



UN GRAND MERCI !

Aux membres sortant.es du bureau (Annie Lafon, Isabelle Manchon, Michel Della Malva, Claude Guénot et Ludovic Gazut) qui ont contribué par leur présence et leur investissement à la vie syndicale départementale du SNEP-FSU.

Une mention particulière pour Claude qui a occupé de nombreuses années les fonctions de secrétaire départemental, de Michel qui a fait office de trésorier départemental et d'Annie, correspondante retraité.es.

**SE SYNDIQUER
PARTICIPER AUX
DEBATS VOTER**



BILANS FINANCIERS

Recettes

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Bilan d'exercice créditeur au 1/09/	6 677,80 €	7 378,40 €	5 937,34 €	5 917,76 €	6 569,77 €
Cotisations reçues des adhérent-es.	6 983,86 €	5 820,50 €	6 540,70 €	6 609,90 €	6 513,24 €
Cotisations reçues de l'académie	5 046,93 €	4 849,00 €	5 194,98 €	5 376,80 €	5 360,80 €
Dons					32,40 €
Total recettes	18 708,59 €	18 047,90 €	17 673,02 €	17 904,46 €	18 476,21 €

Dépenses

Cotisations

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
cotisations reversées au national	9 173,44 €	8 256,00 €	9 378,70 €	9 268,69 €	9 049,10 €
cotisations reversées à l'académie	1 920,00 €	1 710,00 €	1 650,00 €	1 920,00 €	1 710,00 €

Activités

Bulletin	138,00 €	306,63 €	120,00 €	126,00 €	132,00 €
Frais de déplacement		165,40 €	75,00 €		
Surcotisation					14,00 €
Frais de réception - Convivialité	15,25 €	499,35 €	31,56 €		

Fonctionnement

Fournitures de Bureau	11,90 €	15,40 €		20,00 €	
Location immo ou matériel		290,00 €			
Dons	47,20 €	500,00 €	500,00 €		150,00 €
Affranchissements timbres	24,40 €	367,78 €			
Frais bancaires					32,40 €

Total dépenses	11 330,19 €	12 110,56 €	11 755,26 €	11 334,69 €	11 087,50 €
-----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Bilan d'exercice au 31/08/	7 378,40 €	5 937,34 €	5 917,76 €	6 569,77 €	7 388,71 €
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

SYNDICALISATION

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de syndiqué-es	64	57	55	64	57

Sans se donner de satisfécit, la syndicalisation est plutôt bonne dans le Cher (comparativement aux autres départements de l'académie et du pays), malgré une légère baisse. Nous déplorons toujours un " turnover " » de 10 % chaque année (collègues qui ne se re-syndiquent pas d'une année sur l'autre) et surtout d'un manque de nouvel·le adhérent·e!

SUR VOTRE AGENDA

Congrès académique du SNEP-FSU à la FSU de Blois le 5 février 2026. Si vous voulez participer, nous le faire savoir au moment du congrès départemental ou téléphoner à Béatrice :

07.86.12.23.52.



Résultats mutation inter le 11 mars 2026

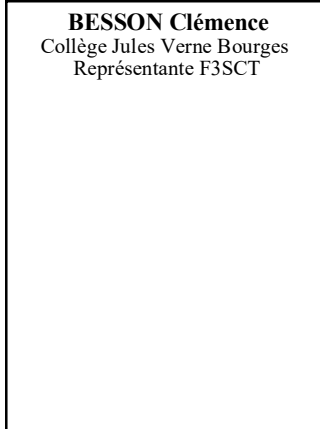
Le bureau départemental

Ces collègues, actif-ves, retraité-es, en collège, en lycée, dans le supérieur, à l'agriculture sont à l'œuvre pour assurer une vie syndicale dans le département.

CATELAN Céline
Collège Victor Hugo Bourges
Correspondante départementale



BESSON Clémence
Collège Jules Verne Bourges
Représentante F3SCT



GIRE Kevin
Collège Saint Florent
Représentant CDUNSS



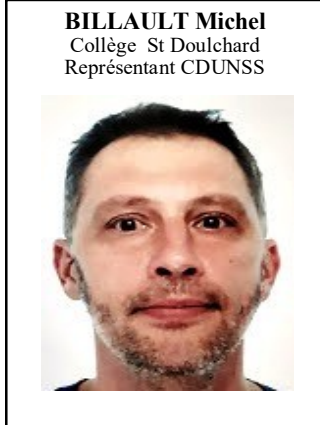
DELSARD Aurélie
Lycée Agricole Le Subdray
Trésorière départementale



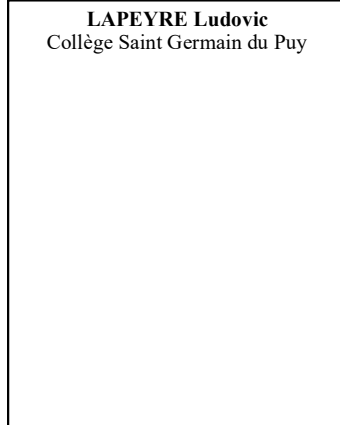
MORIN Laurence
Lycée Alain Fournier Bourges



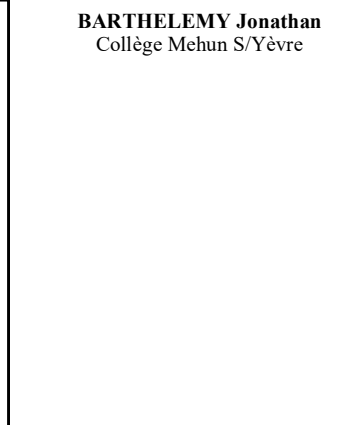
BILLAULT Michel
Collège St Douillard
Représentant CDUNSS



LAPEYRE Ludovic
Collège Saint Germain du Puy



BARTHELEMY Jonathan
Collège Mehun S/Yèvre



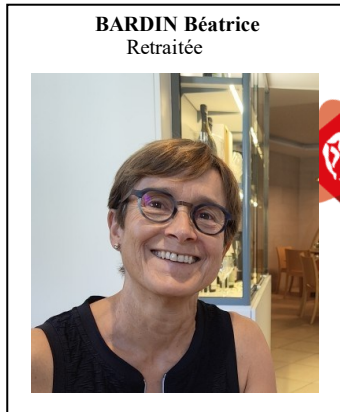
LE HENAFF Alain
Retraité



LABROSSE Marie-Paul
Retraîtée



BARDIN Béatrice
Retraîtée



Texte d'orientation du SNEP-FSU 18

Le bureau départemental s'inscrit dans la ligne du texte d'orientation du bureau académique.
Il s'efforcera particulièrement au niveau local de :

☒ Défendre nos droits, nos statuts, nos conditions de travail.

- ☞ Défendre toutes et tous les collègues (TZR, contractuel·les, collègues avec un service partagé, à temps partiel...),
- ☞ Suivre, conseiller et soutenir en cas d'accident de travail, de maladie ou de problème de santé,
- ☞ Faire respecter les missions et conditions de travail des personnels du ministère chargé des sports.

☒ Promouvoir l'EPS.

- ☞ Agir pour les postes, les horaires, les effectifs, les conditions de travail, les installations, le sport scolaire, la formation continue, préserver et étendre les options et l'enseignement de spécialité EPS,
- ☞ Intervenir pour la mise à disposition des installations sportives pour l'UNSS (entraînements et rencontres) par les communes du département et si possible gratuitement,
- ☞ Proposer et organiser des stages pédagogiques,
- ☞ Participer à l'action avec les autres organisations syndicales, les parents, pour un service public d'éducation transformé, modernisé et démocratique où l'EPS soit valorisée.

☒ Participer avec nos partenaires à des actions dépassant le cadre du système éducatif.

- ☞ Pour une revalorisation des salaires et des retraites,
- ☞ Pour la défense de tous les services publics,
- ☞ Pour une protection sociale solidaire assurant une couverture de qualité pour chacun·e (santé, retraite...),
- ☞ Pour le retour à la retraite à 60 ans et contre tout nouveau recul pour les retraites,
- ☞ Pour l'emploi et l'insertion professionnelle,
- ☞ Contre toutes les formes d'exclusion, de marginalisation,
- ☞ Contre le développement de la xénophobie et des théories d'extrême droite.

☒ Asseoir les pratiques syndicales.

- ☞ Réunir, informer, faire débattre la profession (bulletins et courriels réguliers, réunions, stages syndicaux seront maintenus),
- ☞ Aider les collègues à agir dans l'établissement,
- ☞ Continuer notre engagement dans l'animation syndicale d'une FSU dynamique, pluraliste et indépendante, porteuse de rénovation du syndicalisme.

☒ Pour être plus efficaces : renforcer encore le SNEP-FSU.

Avec une soixantaine de syndiqué·e·s sur le département, c'est presque un·e collègue sur 3 qui est syndiqué·e. La marge de progression reste cependant considérable pour faire du SNEP-FSU 18 une force encore plus puissante au service des enseignant·es d'EPS, de la discipline et de l'Ecole ; ainsi que des professeur·es de sport.

**Ses axes sont et demeureront des soucis permanents du bureau départemental
Pour une efficacité plus grande au service de toutes et tous.
C'est notre ambition !**



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Michel DELLA MALVA 13 allée des Chênes 18570 LE SUBDRAY

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de jeune fille	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégré stagiaire		
	Disponibilité		Congés (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin <small>J'accepte de fournir au SNEP FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès</small>	
	<input type="checkbox"/> Version papier	<input type="checkbox"/> Version papier		Date et signature
	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle		
	<input type="checkbox"/> Adresse établissement	<input type="checkbox"/> Adresse établissement		
	<input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version électronique		
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale				

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2020-2021

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle											
		Catégorie/échelon										
		1	2	3	4	5/HEA16/HEA27/HEA3	8	9	10	11		
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
	CE Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €				
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € Groupe 1		Entre 1 401 € et 1 600 € groupe 4		103 €		Entre 1 801 € et 2 000 € Groupe 6		132 €			
	Entre 1 001 € et 1 200 € groupe 2		Entre 1 601 € et 1 800 € groupe 5		117 €		Supérieur à 2 000 € Groupe 7		146 €			
	Entre 1 201 € et 1 400 € groupe 3				88 €							
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin					
Agrégré stagiaire sur 1er poste	110 €		Autre contractuel (CDD)		30 €		Non syndiquables		60 €			
Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation		102 €		Institutions/Associatio		60 €			
<small>Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine. Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.</small>												
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € Groupe 1		Entre 1 601 € et 1 800 € groupe 4		94 €		Entre 2 501 € et 2 700 € groupe 8		148 €			
	Entre 1 151 € et 1 400 € groupe 2		Entre 1 801 € et 2 050 € groupe 5		103 €		Entre 2 701 € et 2 900 € groupe 9		160 €			
	Entre 1 401 € et 1 600 € groupe 3		Entre 2 051 € et 2 300 € groupe 6		117 €		Supérieur à 2 900 € groupe 10		168 €			
			Entre 2 301 € et 2 500 € groupe 7		134 €							

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
 Une demande de remboursement doit être présentée :
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
 Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom _____
 Prénom _____
 Adresse _____
 Compl. d'adresse _____
 CP - Ville _____
 Pays _____
 Code IBAN _____
 Code BIC _____

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
 A : _____
 Le : _____
 Signature : _____

CREDIT D'IMPOT
 Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Paiement récurrent MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI →